

440 - Actions pour la jeunesse

440 - Actions pour la jeunesse - Propositions financières - Budget Primitif 2018

Rapport n° CD/2017/093

Service Chef de file :

J520 - Service de la jeunesse

Service(s) associé(s) :

Résumé :

La jeunesse constitue une richesse pour l'avenir.

Le Département, par ses compétences, s'adresse à toute la jeunesse, en développant ou soutenant de multiples actions favorisant son épanouissement, son accès à l'autonomie et son engagement. Le Plan Actions éducatives et Collèges adopté le 20 mars 2017 en constitue une illustration, avec 292 M€ programmés sur 3 ans dans l'ensemble des actions déployées.

Le Département porte également une responsabilité envers les jeunes les plus vulnérables, par ses compétences en matière de cohésion sociale. Il met en place des dispositifs d'accompagnement en matière d'insertion ou d'accès aux logements.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires 2018 pour des actions qui ont vocation à constituer autant d'opportunités pour jalonner le parcours citoyen des jeunes, l'ouverture aux autres, et favoriser le vivre ensemble ainsi que l'expérimentation individuelle.

1 833 200 € y sont consacrés.

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
44010	F	Engagement des jeunes	289 605,40	348 000,00	240 000,00
44020	F	Soutien aux activités socio-éducatives	1 488 747,42	1 543 846,00	1 574 000,00
44030	F	Soutien à l'animation territoriale	92 349,00	9 600,00	9 600,00
44050	F	Information et orientation	25 000,00	14 600,00	9 600,00
44060	F	Loisirs et éducation*	130 956,08	121 500,00	0,00
		TOTAL	2 026 657,90	2 037 546,00	1 833 200,00

- Cette enveloppe était destinée au soutien aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), dispositif auquel l'Assemblée départementale a mis fin au 31 décembre 2016 lors du vote du budget primitif 2016 (CD/2016/26). L'aide était versée à terme échu l'année suivante.

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
44050	F	Information et orientation	2 600,00	0,00	1 600,00
		TOTAL	2 600,00	0,00	1 600,00

La population des jeunes âgés de 10 à 25 ans dans le département du Bas-Rhin est plus élevée que la moyenne française (21,3 % contre 19,2 %) et elle est en constante progression (+ 7 % entre 2009 et 2014, données INSEE). En agissant pour la jeunesse, le Département participe à la construction de la société de demain.

A travers ses compétences obligatoires ou volontaristes, le Département agit en faveur des plus vulnérables avec des dispositifs de prévention et de protection, d'accompagnement à l'autonomie, tel le pass'accompagnement, en facilitant l'accès au logement, à la formation et à l'emploi.

Le Département s'adresse également à tous les jeunes par une diversité d'actions, reflets de la mobilisation de toute la collectivité. Les actions culturelles via les établissements en gestion directe (Vaisseau, Haut-Koenigsbourg, archives départementales), le soutien à la lecture publique, aux écoles de musique, à la pratique sportive constituent les illustrations les plus marquantes. Le Plan actions éducatives et Collèges, avec ses 67 actions, montre le dynamisme du Département et de ses partenaires en faveur des collégiens. La politique en faveur du bilinguisme, le soutien apporté aux structures socioéducatives, le recrutement de volontaires en service civique constituent autant d'opportunités que le Département compte donner à la jeunesse pour répondre aux défis qui l'attendent.

La Jeunesse, une réalité dynamique et à multiples facettes

Certains experts préfèrent parler « des jeunesses » tant les situations sont diverses aujourd'hui. Cette période se traduit, en effet par une variété de statuts : collégien, adolescent, étudiant, apprenti, en recherche d'emploi, diplômé ou non, en rupture de lien ou en famille... Si bien que certains jeunes accèdent à l'autonomie dès 20 ans pendant que des trentenaires attendent encore. Cette période est donc souvent synonyme d'incertitude et en corolaire, d'opportunité, dans la mesure où les parcours sont de moins en moins linéaires, et souvent l'occasion de pas de côté.

Par ailleurs, les jeunes évoluent dans un contexte de mutations de la société dans son ensemble : évolution de la structure familiale, perte des rites de passage, évolution des usages technologiques, allongement des études. Ce contexte concourt à la transformation de la jeunesse.

Enfin, force est de constater que les jeunes sont toujours plus durement touchés par le chômage que toute autre catégorie de population. Cette réalité installée depuis plusieurs années ne s'infléchit pas. Les jeunes sont en conséquence plus vulnérables pour acquérir autonomie, utilité sociale et reconnaissance. Par ailleurs, ils se montrent plus créatifs, utilisant les opportunités nouvelles données par les réseaux sociaux ou l'économie collaborative.

La jeunesse, une richesse à considérer comme un véritable enjeu pour la société :

La jeunesse reste porteuse de promesses. Les jeunes développent des savoirs d'usage et incarnent de nouvelles pratiques sociales citoyennes et culturelles. L'expérimentation et la créativité sont pour eux autant une manière d'être qu'une nécessité pour trouver leur place dans la société de plus en plus fragmentée en micro-mondes sociaux. Dans ce contexte, la socialisation nécessite des capacités d'adaptation qui préparent aux enjeux futurs, et la mixité sociale au sein des collègues et des établissements scolaires constitue un véritable enjeu pour favoriser la connaissance de l'autre.

L'éducation populaire (compétence partagée entre les collectivités locales dans la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015) offre un cadre qui permet de prendre conscience de la place que chacun occupe dans la société pour expérimenter sa capacité à agir individuellement et collectivement. Il s'agit de susciter l'émergence d'opportunités qui permettront aux jeunes, avec d'autres générations, de former leur conscience et de s'émanciper. Ainsi, le Département soutient les acteurs associatifs de l'éducation populaire présents dans les territoires.

Le Département par la mobilisation de l'ensemble de ses services, veille à renforcer les opportunités, notamment auprès de ceux qui en ont moins. Il propose un soutien à ceux qui en ont besoin et déploie plus particulièrement dans les lieux moins dotés où la jeunesse est fortement présente, dans les quartiers prioritaires et les zones rurales plus éloignées. Il propose des actions éducatives, de prévention à la santé et la citoyenneté, des actions culturelles, sportives, de sensibilisation à l'environnement ou renforçant les capacités d'entreprendre. Il suscite également l'ouverture et les échanges avec l'Europe, par des partenariats avec le Centre d'information sur les institutions européennes (CIIE), les instances transfrontalières et le développement du bilinguisme.

44010. Engagement des jeunes

Les assises de l'engagement ont montré comment l'engagement notamment associatif était essentiel pour la cohésion sociale. Par rapport à leurs voisins européens, les jeunes français présentent un taux d'engagement bénévole très haut (CREDOC, baromètre jeunesse 2016). Il reste toutefois l'apanage des jeunes plus diplômés que la moyenne. Il s'agit donc de faire de cet engagement, quelle que soit sa forme, une opportunité pour les jeunes moins dotés, car il permet de nouvelles expériences et révèle des capacités non formelles.

Le Département développe plusieurs axes :

1/ Le recrutement de jeunes volontaires en service civique. L'Assemblée plénière réunie les 13 et 14 décembre 2010 a décidé du principe de l'accueil à ce titre de jeunes âgés de 18 à 25 ans dans la limite de 50 jeunes par an au sein des directions et services du Département (CG/2010/70).

Depuis octobre 2011, 216 volontaires ont réalisé des missions dans les services du Département. Chaque année le contenu des missions confiées évolue. Ainsi en 2017/2018, elles vont concerner la lutte contre l'isolement social des personnes âgées, le développement durable, ainsi que la lutte contre la fracture numérique ou la mise en place des journées citoyennes au sein des collègues.

Une étude réalisée par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP) montre combien, pour les jeunes, le service civique est déterminant pour leur avenir. C'est bien la conscientisation des capacités nouvelles développées dans ce cadre qui leur permet d'accéder à l'emploi, de reprendre une formation ou de réorienter leur projet. Une étude interne réalisée auprès d'anciens volontaires en service civique du Département confirme totalement cette tendance.

Un jeune en service civique perçoit une indemnité de 468 € par mois de la part de l'Etat qui prend également en charge les cotisations sociales et le financement de la retraite. Le

Département apporte un soutien complémentaire par une indemnité de 150 € par mois et par jeune (72 000 € proposés pour 2018 et financés sur le budget des Ressources Humaines).

2/ un soutien à l'association Unis'Cité Alsace. En 2016/2017, l'association a accueilli 63 volontaires bas-rhinois dont 30 au moins sont mis à disposition auprès des structures et organismes partenaires du Département sur des missions de lutte contre l'isolement des personnes âgées, dans les domaines du handicap, de l'environnement, du sport et de la culture. Unis'Cité assure l'accompagnement de ces jeunes tout au long de leur engagement.

Des projets communs entre Unis'Cité et le Département sont mis en place tout au long de l'année pour développer de nouvelles actions répondant aux besoins des jeunes et des publics. Ainsi, l'action des jeunes d'Unis'Cité portant sur la gestion d'un budget par les collégiens va se développer vers les enfants confiés aux établissements et familles d'accueil, en collaboration avec l'Unité Territoriale d'Action Médicosociale (UTAMS) Sud.

La convention pluriannuelle d'objectifs arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Il est proposé de décider de maintenir le niveau du soutien apporté à Unis'Cité en 2018 et d'attribuer une subvention de 100 000 €, selon les modalités définies dans le projet de convention financière joint au présent rapport.

3/ un soutien à des actions menées en faveur de la citoyenneté et de l'engagement.

Celles-ci sont portées par des mouvements de jeunesse ou des associations intervenant sur le Département. Les actions doivent développer un projet spécifique alliant plusieurs des critères suivants :

- répondre à des enjeux relatifs à la citoyenneté, l'engagement, la prévention des conduites à risque et de la radicalisation ;
- privilégier l'implication des jeunes dans la gouvernance des structures aidant à l'élaboration et la mise en œuvre des actions et des projets de jeunes ;
- développer un partenariat étroit avec les services du Département et/ou les structures en contrats d'objectifs, têtes de réseaux en territoire (CSC et RAI) ;
- les conduire sur des territoires en difficultés (de type quartier prioritaire au titre de la politique de la Ville) ou bien, isolés et peu couverts par d'autres structures ou services d'animation jeunesse ;

4/ Le soutien à deux fédérations départementales : la Fédération des Maisons de Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC) et la Fédération des Centres Sociaux du Bas-Rhin (FDCSC). Ces associations à rayonnement départemental contribuent à la coordination des acteurs et à la promotion de l'engagement des jeunes. 106 500 € sont proposés pour le soutien à ces deux fédérations.

La FDCSC compte 26 structures adhérentes et les accompagne dans le développement de la qualité des actions proposées (6 500 € sont proposés).

La FDMJC est très impliquée dans le déploiement du réseau des associations de jeunesse locale (49 dans le Bas-Rhin). Elle développe, en partenariat avec les collectivités locales, des politiques d'animation socioculturelle en direction de l'enfance, de la jeunesse et de la vie associative au service du lien social, avec toutes les forces vives volontaires d'un territoire. Le Département contractualise avec la FDMJC afin d'encourager les structures de son réseau dans la mise en place d'actions visant à favoriser la citoyenneté et l'engagement des jeunes, à développer l'esprit d'initiative et d'implication dans la vie locale. La convention pluriannuelle d'objectifs arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Il est proposé de décider de maintenir en 2018 le niveau d'engagement départemental à hauteur de 100 000 € à la Fédération des maisons des jeunes et de la culture d'Alsace et d'attribuer la subvention selon les modalités proposées dans le projet de convention financière joint au présent rapport.

44020. Soutien aux activités socio-éducatives

Il est proposé que le Département poursuive son soutien aux **centres socio-culturels (CSC) et structures d'envergure intercommunale** concourant à l'animation d'un territoire et à l'approche globale des jeunes et de leur famille par des actions socio-éducatives favorisant l'implication des jeunes et l'ouverture aux autres.

Plus que jamais, les jeunes ont besoin pour se construire, de prendre confiance en eux-mêmes et de participer à des actions collectives dans des lieux de socialisation leur permettant d'accéder à différents codes de langages et de comportements. En plus de l'école et de la famille, les centres socioculturels proposent une diversité d'actions dans différents domaines (social, petite enfance, enfance, culture et médiation culturelle) et auprès de publics très divers (familles, jeunes, seniors). C'est cette diversité d'actions et de publics qui permet d'inscrire la jeunesse dans une démarche d'éducation populaire particulièrement propice à l'épanouissement, la formation personnelle et citoyenne par la rencontre, la diversité des échanges et la prise de responsabilité.

Le soutien aux CSC se matérialise dans le cadre de contrats d'objectifs conformément à la décision du Conseil Général du 11 décembre 2011, en lien avec les contrats de projets définis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La contractualisation permet de rendre plus lisible l'action du Département et de construire le partenariat entre le Département, la CAF, les collectivités concernées et les associations. Les objectifs prioritaires du Département sont orientés vers la jeunesse, il n'en demeure pas moins que les centres socioculturels inscrivent leur action dans une réalité globale partagée avec les autres financeurs. Cette action s'appuie notamment sur la participation des habitants, le soutien aux initiatives, le soutien à la parentalité et la mise en place de lieux d'écoute et de débat favorisant la diversité et la mixité sociale et culturelle.

1 535 000 € sont proposés pour soutenir les structures répondant aux critères d'intervention du Département, à savoir le développement d'un projet construit en direction des jeunes.

Par ailleurs, le Département soutient des associations qui œuvrent dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville en proposant des activités socioéducatives complémentaires à celles proposées par les CSC et conduites généralement en partenariat avec eux. 27 000 € sont proposés.

Enfin, le Département soutient des actions menées par l'Association migration solidarité et échanges pour le développement (AMSED) ainsi que le Réseau express jeunes pour favoriser l'ouverture européenne et transfrontalière, indispensable à la construction personnelle et sociale des jeunes. A ce titre, 12 000 € sont proposés.

44030. Soutien à l'animation territoriale

Les assises de l'engagement ont montré la diversité et la dynamique des associations et du bénévolat. Elles ont également mis en exergue leur besoin d'être accompagnées, que ce soit dans les démarches relatives à la gestion de leur structure ou dans la réalisation de projets.

Alsace Mouvement Associatif (ex CPCA SARA) accompagne en territoire les associations quel que soit leur domaine d'intervention. Elle dispose d'un éventail d'outils : conseils adaptés, actions d'informations, guides pratiques. Un travail commun se construit

actuellement avec les conseillers territoriaux à la vie associative notamment autour du développement des ateliers info association.

Par son appui et son expérience, Alsace Mouvement Associatif a activement contribué à l'élaboration de la plateforme web des associations. Par ailleurs la structure est représentée au sein du Conseil Départemental de l'Engagement et de la vie associative.

Enfin Alsace Mouvement Associatif a réuni ses financeurs cette année (Région, Etat, Ville de Strasbourg, Ville de Mulhouse, Département du Bas-Rhin) afin de favoriser le dialogue inter-institutionnel autour de la vie associative.

Ces éléments en font un acteur incontournable du tissu associatif local. A ce titre, 9 600 € sont proposés au titre du soutien à Alsace Mouvement Associatif.

44050. Information et orientation

Le Département développe également des actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation à la santé, à la citoyenneté et au mieux vivre ensemble. Les services du Département assurent l'accompagnement à la mise en œuvre de projets de prévention et forment les intervenants en charge des animations auprès des jeunes. Ces actions sont toujours menées en partenariat avec les acteurs du territoire concerné.

Les thématiques majoritairement travaillées sont la prise de risques et les addictions, les questions de citoyenneté et l'engagement, la relation aux autres et l'affectivité ou encore la violence, la représentation de soi. Les outils pédagogiques sont pour la plupart des réalisations du Département (Dédale de vie, « Alcool par-ci, alcool par-là », le jeu de Loi, etc.). L'offre est complétée afin de répondre aux besoins des jeunes et à la demande des partenaires. Ainsi de nouveaux outils sont créés à cet effet chaque année.

Sur l'année scolaire 2016-2017, 4 500 jeunes ont ainsi bénéficié d'actions de prévention. 70 % d'entre eux sont des collégiens. Des jeunes en service civique, formés, contribuent au développement de ces actions. Depuis juillet 2017, le Département anime un groupe de travail composé de partenaires institutionnels et associatifs, dans l'objectif de sensibiliser les jeunes et de mieux répondre aux besoins des parents d'adolescents souvent démunis par les problématiques de leurs enfants. Ce travail est conduit dans le cadre du schéma départemental d'appui à la Parentalité.

En complémentarité avec ces démarches de prévention collective auprès des jeunes, le Département soutient la mise en place d'une équipe mobile d'accueil et d'écoute par l'association de lutte contre la toxicomanie (ALT), en charge de coordonner l'ensemble des points d'accueil et d'écoute des jeunes. Cette équipe mobile se déploie dans les territoires d'action du nord et de l'ouest du département, dans les secteurs peu pourvus en réponse aux problématiques de souffrance des adolescents. Elle s'inscrit en totale complémentarité avec les services sociaux du Département.

9 600 € sont proposés au titre de ce mode d'action.

Le budget global du service jeunesse est donc maintenu pour l'année 2018. Il apparaît néanmoins en baisse en raison de la fin au 31 décembre 2016 du dispositif de soutien aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), décision prise par l'assemblée départementale lors du vote du budget primitif 2016 (CD/2016/26). Ce soutien était versé à terme échu l'année suivante.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, réunie le 13 novembre 2017, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 440 - Actions pour la jeunesse;*
- décide de l'attribution d'une subvention de 100 000 € à l'association Unis'Cité Alsace, au titre de l'aide à l'engagement des jeunes;*
- approuve les termes du projet de la convention financière 2018 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association Unis'Cité Alsace, en vue du versement de la subvention, selon les modalités et conditions définies dans le projet de convention et autorise son Président à signer cette convention;*
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100 000 € à la Fédération des maisons de jeunes et de la culture d'Alsace, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives ;*
- approuve les termes du projet de la convention financière 2018 à conclure entre le Département et la Fédération des maisons de jeunes et de la culture d'Alsace, en vue du versement de la subvention selon les modalités et conditions définies dans le projet de convention, et autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY